

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2024-023

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240312-CC_2024_023-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le douze mars à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 6 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 22

Votes 28

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Françoise TRIBOLLET, Magali BACLE, Jean-Luc BONNAFOUS, Pascale CHAPOT, Véronique MERLE, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Christian FROMONT donne procuration à Christèle CROZIER
Arnaud SAVOIE donne procuration à Yves GOUGNE
Marc COSTE donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno FERRET

**ACTION SOCIALE
D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

**Attribution d'une
subvention à
l'association "2 P'tits
pas pour demain"
et autorisation de
versement anticipé**

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° CC-2023-016 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'attribution d'une subvention à l'association "2 P'tits pas pour demain",

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Solidarités et Vie sociale" du 13 février 2024,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais soutient depuis plusieurs années les associations agissant sur le territoire intercommunal pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ces partenariats ont pour objectif d'approfondir le travail en réseau et d'améliorer le maillage territorial dans le secteur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

L'association "2 P'tits pas pour demain" devenue centre de ressources départemental pour le handicap a ainsi développé ses actions sur la Copamo :

- auprès des familles concernées par le handicap (permanences dossiers MDPH, accompagnement individuel, médiation avec les institutions, café des parents...)
- auprès des professionnels du territoire (soutien des animateurs des centres de loisirs, sensibilisation du secteur associatif...)
- auprès des habitants via des actions de sensibilisation (journée de l'autisme, mois du handicap...).

La Copamo soutient l'association depuis sa création via un accompagnement technique et l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Compte tenu des difficultés de trésorerie de l'association et la date prévisionnelle de vote du Budget Primitif 2024 fixée en avril, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à effectuer le versement au mois de mars 2024.

La Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 13 février 2024, propose d'attribuer une subvention, pour l'année 2024, de 4 000 € à l'association afin de lui permettre de continuer à développer son action d'accompagnement des familles, afin de répondre aux besoins de notre territoire.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé que Françoise Tribollet, Magali Bacle (à qui Anne-Sophie Devaux a donné pouvoir), Pascale Chapot et Véronique Merle ne prennent pas part aux débats et au vote :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le **15 MARS 2024**
Notifié ou publié
le **15 MARS 2024**
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association "2 P'tits pas pour demain" pour l'année 2024,

APPROUVE le versement anticipé de la subvention attribuée à l'association "2 P'tits pas pour demain",

AUTORISE Monsieur le Président à mandater la subvention de 4 000 € en mars 2024,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 MARS 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER